

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 29 avril 2014

**Sous réserve
d'approbation**

Le vingt neuf avril deux mil quatorze, à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Plancoët, sous la présidence de Patrick BARRAUX, Maire.

Présents P. BARRAUX – F. BOUAN – M. IZARN – P. FANOUILLERE – C. LABBÉ – T. GESRET – MC CHANCÉ – V. SAMSON – Y. REBILLARD – A.M. LE FIBLEC – M. JACQUET – B. BOURDÉ – J.G. LOHIER – E. LEGOFF – E. FAREY – G. ROCCA – S. COUVERCY – F. LEROUX – A. GAULTIER – M. HAUTIERE

Excusés V. LE DISSEZ Procuration à M. HAUTIERE
A. RUBÉ Procuration à G. ROCCA
P. MESLAY Procuration à A. GAULTIER

Convocations
Le 22 avril 2014

Affichage et publication
Le 22 avril 2014

Monsieur Mikaël JACQUET est désigné secrétaire de séance

**BUDGETS EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT
ET CAMPING**

Madame Manivel présente les compte administratifs des services eau potable – assainissement et camping en apportant toutes les informations utiles sur la gestion de ces services. Elle présente ensuite le détail des propositions de la commission des Finances, réunion le 28 avril, pour ces trois budgets.

01- EAU POTABLE - COMPTE GESTION 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (dont 3 procurations)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris pendant la journée complémentaire.

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

02 - EAU POTABLE - Compte administratif 2013

La balance du compte administratif du service eau potable s'établit ainsi :

	PREVISIONS BP + DM	REALISE	REPORT 2014	TOTAL REALISE + REPORTS
Section de Fonctionnement				
DEPENSES	350 389.55	106 566.96	0.00	106 566.96
RECETTES	350 389.55	354 153.00	0.00	354 153.00
EXCEDENT		247 586.04		247 586.04
DEFICIT				
Section d'Investissement				
DEPENSES	380 178.00	65 478.65	22 873.03	88 351.68
RECETTES	380 178.00	99 956.40	0.00	99 956.40
EXCEDENT		34 477.75		11 604.72
DEFICIT			22 873.03	

EXCEDENT NET GLOBAL : 259 190.76€

Avant de procéder au vote du compte administratif, Monsieur BARRAUX quitte la séance et Monsieur BOUAN prend la présidence.

Il soumet le compte administratif du service eau potable à l'approbation des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal :

Par 22 voix « Pour » (dont 3 procurations)

- ADOPTE le compte administratif 2013 du service eau potable.

03 - EAU POTABLE - BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le Maire propose ensuite d'approuver le budget 2014 du service Eau Potable dont la balance est arrêtée à :

	PROPOSITIONS NOUVELLES	REPORTS SUR 2014	TOTAL PREVISIONS 2014
Section de Fonctionnement			
DEPENSES	396 523.49	0.00	396 523.49
RECETTES	396 523.49	0.00	396 523.49
Section d'Investissement			
DEPENSES	338 770.45	22 873.03	361 643.48
RECETTES	361 643.48	0.00	361 643.48

Le Conseil Municipal,

- par 22 voix « Pour » (dont 3 procurations)

- **APPROUVE** le budget primitif 2014 du service eau potable.

04 – ASSAINISSEMENT - COMPTE GESTION 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, (dont 3 procurations)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris pendant la journée complémentaire.

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

05 – ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2013

La balance du compte administratif du service assainissement s'établit ainsi :

	PREVISIONS + DM	BP	REALISE	REPORT 2013	TOTAL REALISE + REPORTS
Section de Fonctionnement					
DEPENSES	186 718.71		141 599.16	0.00	141 599.16
RECETTES	186 718.71		218 774.08	0.00	218 774.08
EXCEDENT			77 174.92		77 174.92
DEFICIT					
Section d'Investissement					
DEPENSES	3 870 703.71		2 513 426.35	908 111.09	3 421 537.44
RECETTES	3 870 703.71		2 546 266.36	459 241.91	3 005 508.27
EXCEDENT			32 840.01		
DEFICIT				448 869.18	416 029.17

DEFICIT NET GLOBAL : 338 854.25 €

AFFECTATION : 77 174.92 €

Avant de procéder au vote du compte administratif, Monsieur BARRAUX quitte la séance et Monsieur BOUAN prend la présidence.

Il soumet le compte administratif du service assainissement à l'approbation des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Par 22 voix « Pour » (dont 3 procurations)

- **ADOpte** le compte administratif 2013 du service assainissement.

06 – ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - Affectation résultats

Monsieur le maire constate que :

- l'autofinancement prévu au budget primitif 2013 s'élève à :	29 248.16 €
- l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice s'élève à :	77 174.92 €
- le besoin d'autofinancement sur les opérations réalisées en 2013 et reportées sur la section d'investissement s'élève à :	416 029.17 €

Il propose aux conseillers municipaux d'affecter le montant de 77 174.92 € représentant l'excédent de fonctionnement, à la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- par 22 voix « pour » (dont 3 procurations)

- **DECIDE** d'affecter à la section investissement le montant **77 174.92 €** et précise que cette reprise fera l'objet d'un titre de recettes au compte 10682 du budget 2014.

07 – ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire propose ensuite d'approuver le budget 2014 du service Assainissement dont la balance est arrêtée à :

	PROPOSITIONS NOUVELLES	REPORTS SUR 2014	TOTAL PREVISIONS 2013
<i><u>Section de Fonctionnement</u></i>			
DEPENSES	199 472.43	0	199 472.43
RECETTES	199 472.43	0	199 472.43
<i><u>Section d'Investissement</u></i>			
DEPENSES	1 119 502.61	908 111.09	2 027 613.70
RECETTES	1 568 371.79	459 241.91	2 027 613.70

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- par 22 voix « pour » (dont 3 procurations)

- **APPROUVE** le budget primitif 2014 du service assainissement.

08 – CAMPING -COMPTE GESTION 2013

Le Conseil Municipal, (dont 3 procurations)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris pendant la journée complémentaire.

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

09 - CAMPING – COMPTE ADMINISTRATIF 2013

La balance du compte administratif du service camping s'établit ainsi :

	PREVISIONS BP + DM	REALISE	REPORT 2013	TOTAL REALISE + REPORTS
Section de Fonctionnement				
DEPENSES	30 228.00	19 781.81	0.00	19 781.81
RECETTES	30 228.00	15 661.64	0.00	15 661.64
EXCEDENT				
DEFICIT		4 120.17		4 120.17
Section d'Investissement				
DEPENSES	3 136.99	0.00	0.00	0.00
RECETTES	3 136.99	3 136.99	0.00	3 136.99
EXCEDENT		3 136.99		3 136.99
DEFICIT				

DEFICIT NET GLOBAL : 983.18 €

Avant de procéder au vote du compte administratif, Monsieur BARRAUX quitte la séance et Monsieur BOUAN prend la présidence.

Il soumet le compte administratif du service camping à l'approbation des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Par 22 voix « Pour » (dont 3 procurations)

- **APPROUVE** le compte administratif 2013 du service camping

10 - CAMPING - BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le Maire propose ensuite d'approuver le budget 2014 du service Camping dont la balance est arrêtée à :

	PROPOSITIONS NOUVELLES	REPORTS SUR 2014	TOTAL PREVISIONS 2014
<i>Section de Fonctionnement</i>			
DEPENSES	31 160.07		31 160.07
RECETTES	31 160.07		31 160.07
<i>Section d'Investissement</i>			
DEPENSES	3 706.89	0.00	3 706.89
RECETTES	3 706.89	0.00	3 706.89

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- par 22 voix « pour » (dont 3 procurations)

- **APPROUVE** le budget primitif 2014 du service camping.

11 - TAXES DIRECTES LOCALES - Vote des Taux 2014

Monsieur BARRAUX rappelle qu'il appartient au conseil municipal de voter chaque année les taux des taxes directes locales.

Il indique sa volonté de ne pas majorer la fiscalité locale.

Il présente l'état 1259 de notification des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2014 et propose aux conseillers municipaux d'adopter le maintien des taux tels que cités ci-dessous pour 2014 :

TAXES	Bases notifiées	TAUX	PRODUITS
➤ Taxe Habitation	2 889 000	21.34	616 513
➤ Foncier Bâti	3 111 000	11.84	368 342
➤ Foncier Non Bâti	52 500	36.77	19 304
➤ CFE	1 331 000	19.13	254 620
TOTAL			1 258 779

Ainsi que le détail des allocations compensatrices :

-	Taxe d'habitation	81 294 €
-	Taxe Foncière bâtie	5 577 €
-	Taxe Foncière non bâtie	3 645 €
-	Taxe Professionnelle/CFE	<u>14 980 €</u>
	Total	105 496 €

Et les produits des taxes directes locales attendues pour 2014 :

-	Taxe additionnelle FNB	4 601 €
-	Produits des IFER	5 935 €
-	Produit de la CVAE	143 857 €
-	TASCOM	161 449 €

Soit un produit total de la fiscalité de **1 680 117 €**
 A déduire prévision FNGIR - 50 986 €

TOTAL NET FISCALITE 1 629 131 €

Monsieur BARRAUX propose aux conseillers municipaux d'adopter la proposition de la commission des finances réunie le 28 avril 2014 et d'adopter les taux ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
 - par 22 voix « pour » (dont 3 procurations)

- ✓ **DECIDE** de maintenir les taux de 2014 au niveau des taux 2013 pour chaque taxe
- ✓ **APPROUVE** les taux et l'état des produits d'impositions tel que présenté ci-dessus.

12 – BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N° 01-2014

Monsieur BARRAUX présente le tableau comparatif entre les produits 2013, les prévisions budgétaires 2014 et les notifications reçues pour l'année 2014 au titre de la fiscalité mais aussi des dotations de l'Etat et indique que les variations constatées entre les prévisions budgétaires votées en janvier 2014 et les notifications d'avril 2014, doivent donner lieu à une décision modificative qui a été présentée en commission des finances du 28 avril 2014.

ARTICLE	INTITULE	Pour mémoire 2013		2014	
		Prévisions BP	Réalisations	Prévisions BP	Notifications %/réalisé 2013
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT					
7411	Dotation forfaitaire de base	650 000	659 013	639 000	637 649 - 21 364 (- 3.35%)
74121	Dotation solidarité rurale	150 561	139 729	135 000	131 926 - 7 803 (-5.91%)
74127	Dotation de péréquation	-	10 832.00	-	5 416 5 416 (100.00%)
	TOTAL	800 561	809 574	774 000	774 991 - 34 583 (-4.46%)
CONTRIBUTION DIRECTES et COMPENSATIONS ETAT					

73111	Contributions directes : TH - TFPB et TFPNB + CFE	1 258 447	1 262 186	1 260 000	1 258 779
73111	Produit taxe additionnelle FNB				4 601
73114	IFER	5 757	5 859	5 700	5 935
73112	CVAE	156 794	156 794	156 000	143 857
73113	TASCOM	311 494 (2012 + 2013)	311 494 (2012 + 2013)	150 000	161 449
TOTAL 7311		1 732 492	1 736 333	1 571 700	1 574 621
74833	Compensation TP-CFE	19 154	32 793	19 000	14 980
74834	Etat-compensation au titre des taxes foncières	10 856	10 856	10 000	9 222
74835	Etat-compensation au titre de la taxe d'habitation	81 166	81 166	81 000	81 294
TOTAL 7483		111 176	124 815	110 000	105 496
73923	13 000	- 39 000	- 50 986	- 52 000	- 50 986
TOTAL 73-74 - FNGIR		1 804 668	1 810 162	1 629 700	1 629 131
TOTAL GENERAL		2 605 229	2 608 904	2 403 700	2 404 122

DECISION MODIFICATIVE N° : 01 - 2014

ARTICLE	INTITULE	VOTE AU BUDGET PRIMITIF 2014 Pour mémoire	PRODUIT NOTIFIE OU CREDIT NECESSAIRE	A INSCRIRE EN DECISION MODIFICATIVE
<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>				
<i>RECETTES</i>				
73111	Contributions directes	1 260 000	1 263 380	3 380
73112	CVAE	156 000	143 857	- 12 141
73113	TASCOM	150 000	161 449	11 449
73114	IFER	5 700	5 935	235
7411	Dotation forfaitaire	639 000	637 649	- 1 351
74121	Dotation solidarité rurale	135 000	131 926	- 3 074
74127	Dotation péréquation	-	5 416	5 416
74833	Compensation CFE	19 000	14 980	- 4 020
74834	Compensation T. F.	10 000	9 222	- 778
74835	Compensation T. H.	81 000	81 294	294
TOTAL		2 455 700	2 455 108	- 590
<i>DEPENSES</i>				
022	Dépenses imprévues	15 000	14 410	- 590
TOTAL		15 000	14 410	- 590

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- par 22 voix « pour » (dont 3 procurations)

- ✓ **DECIDE** d'adopter la décision modification présentée ci-dessus.

13 - MAISON DE SANTE – INFORMATION EVOLUTION DOSSIER

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'au cours des réunions du conseil municipal des 27 juin et 24 octobre 2013, les décisions suivantes ont été prises :

- ✓ Validation de la proposition du cabinet Archipole au stade des esquisses
- ✓ Autorisation à lancer la consultation d'appel à candidatures pour une mission complète de maîtrise d'œuvre en vue de construire une maison de santé

Il indique que depuis cette date, le programme des travaux a été réalisé et la consultation d'appel à candidatures pour une mission complète de maîtrise d'œuvre a été lancée en mars.

Une quarantaine de cabinets d'architectes a répondu à cette consultation début avril.

Pour autant, la nouvelle équipe municipale considère qu'elle doit prendre le temps de la réflexion pour étudier ce dossier et réunir rapidement les professionnels de santé afin de les associer à cette réflexion.

De ce fait, il propose de ne pas ouvrir les enveloppes afin de ne pas engager la commune tout en précisant qu'une maison de santé sera réalisée.

Les membres de la commission d'ouverture des plis ont émis un avis favorable à cette proposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- par 20 voix « pour » (dont 2 procurations)

- et 2 abstentions (de M. Hautière et V. Le Dissez par procuration)

- ✓ **DECIDE** de ne pas donner suite à la consultation de maîtrise d'œuvre engagée et de s'accorder un délai de réflexion.

14 – RESTAURANT SCOLAIRE ET RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE - AVENANTS

Monsieur GESRET informe les conseillers municipaux que l'exécution du marché de travaux du restaurant scolaire et restructuration du groupe scolaire, donne lieu aux modifications suivantes :

	Montant avenant HT	%	MONTANT INITIAL DU MARCHE HT	NOUVEAU MONTANT DU MARCHE HT
LOT 2 – COREVA – AVENANT N° 1				
Devis 13018-TS-01 - Fiche travaux 01 Plancher local technique en béton. Remplacement de la couverture du local technique prévue métallique au CCTP par couverture en plancher béton. Suppression de la charpente au présent lot et remplacement par plancher béton.	1 191.62	+ 0.87	884 501.60	892 193.22
Devis 13018-TS-02 – Fiche travaux 12 Décalage des travaux de démolition du préau. Ce report de date a nécessité la modification du plan de retrait amiante, la réalisation d'ouvrages sans la grue (obligation de démontage mi-février pour poursuite	6 500.00			

des travaux des autres corps d'état) remplacée par la location de matériels mobiles de levage.				
LOT 3 – DENIEL – AVENANT N°1				
Devis 00008508 – Fiche travaux 02 Fourniture et pose d'un lanterneau. Remplacement de la couverture métallique du local technique par couverture béton végétalisée.	3 285.63	-3.68	118 962.39	114 579.84
Devis 00008824 – Fiche travaux 11 Suppression caniveaux zone restauration scolaire. Suppression caniveaux zone accueil direction.	- 7 668.18			
LOT 5 – ROCHEREUIL – AVENANT N° 1				
Devis K022751 – Fiche travaux 10 Suppression du polycarbonate sous verrière. Suppression de la porte Va et Vient CF préparation froide. Suppression d'une porte TGBT. Suppression de 9 portes de 0.90 OF ½ H sans serrures.	- 6 633.55	-2.22	298 750.44	292 116.89
LOT 7 – SARPIC – AVENANT N° 1				
Devis 10094C12 – Fiche travaux 03 Fourniture et pose d'un complément d'isolant salle à manger maternelle.	1 025.38	+4.05	140 184.13	145 863.51
Devis 10094C12 – Fiche travaux 04 Réalisation d'un complément de chape dans zone cuisine.	4 654.00			
LOT 8 – SPO – AVENANT N° 1				
Devis 1 – Fiche travaux 05 Réintégration du master impact par BA 13 hydrofuge.	6 697.80	+9.64	112 426.20	123 269.70
Devis 2 – Fiche travaux 06 Doublages complémentaires. Plafond CF 1H dans locaux ménage. Remplacement isolation déroulée par isolation collée. Bande armée de protection des angles saillants.	2 268.80			
Devis 3 – Fiche travaux 07 Création de locaux TGBT/CFA et FT	2 686.90			
Devis 4 – Fiche travaux 08 Suppression des habillages des puits de lumière.	-810.00			
LOT 11 – COFELY AXIMA – AVENANT N° 1				
Devis 12-274204-A – Fiche travaux 09 Remplacement du faux plafond filtrant Halton par France Air.	-6 288.90	-1.42	439 989.76	433 700.86
TOTAL	6 909.50			

Monsieur GESRET rappelle que le montant global des marchés HT, tous lots confondus, a été arrêté par délibération du conseil municipal en date du 21 février 2013, à 3 072 711.07 €.

Le total des avenants proposés, soit 6 909.50, porte donc le montant global des marchés à 3 079 620.57 € représentant une augmentation de 0.22 %.

Monsieur GESRET propose aux conseillers municipaux d'adopter les avenants n° 1 pour les lots concernés et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- par 22 voix « pour » (dont 3 procurations)

- **APPROUVE** les avenants n° 1 pour les lots concernés et présentés ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les avenants n° 1 pour les lots concernés, ainsi que tous

documents s'y rapportant.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS - DESIGNATIONS

Question reportée à la prochaine séance

15 - COMITE DE JUMELAGE – DESIGNATIONS

Monsieur le maire rappelle aux conseillers municipaux qu'une convention entre la commune de Plancoët et le Comité de Jumelage a été signée le 1^{er} février 1996 dans le but de définir les compétences de ces deux instances dans le cadre du jumelage avec Kreuzau.

Cette convention stipule que :

« La commune est la base même du jumelage et le conseil municipal est responsable de la politique à mener dans ce domaine mais il entend y associer tous les habitants, notamment à travers les associations locales qu'ils ont constituées. »

Il est également précisé dans la convention, en son article 1 :

« Que, dans le but de soulager le conseil municipal et/ou ses commissions d'un certain nombre de tâches qui peuvent être déléguées, la commune mandate le comité de jumelage aux fins de mettre en œuvre, pour son compte, toutes les activités normalement impliquées par les jumelages à l'exception de celles qui ne peuvent être entreprises qu'en vertu du mandat électif détenu par le maire et le conseil municipal ou qui engagent leur responsabilité propre. »

L'article 2 précise les domaines strictement réservés au maire et/ou conseil municipal :

- *Les décisions de politique générale*
- *La signature de tout document relatif à la participation de la commune aux activités du conseil des communes et régions d'Europe*
- *La participation à toute cérémonie ou manifestation comportant la représentation de la commune par ses élus*
- *La conclusion d'un nouveau jumelage*
- *La réception officielle d'élus municipaux des villes jumelles ou de représentants des autorités de leur pays,*
- *L'engagement de toute dépense directement imputable sur le budget de la commune*
- *Toute initiative réservée au maire ou au conseil municipal et/ou nécessitant une délibération de ce dernier.*

L'article 13 précise que *« la liaison permanente entre le conseil municipal et le conseil d'administration de l'association signataire est assurée par trois conseillers municipaux, membres de droit du conseil d'administration, désignés à cet effet par le conseil municipal. »*

Il rappelle que huit conseillers municipaux représentent la commune et propose les candidatures de :

- Béatrice BOURDÉ
- Céline LABBÉ
- François BOUAN
- Mathilde IZARN
- Patrick BARRAUX
- Pascal FANOULLERE

- Magali HAUTIERE
- Aristide GAULTIER

Il propose également de désigner Monsieur François BOUAN, conseiller municipal délégué pour représenter la commune dans le bureau du comité de Jumelage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- par 22 voix « pour » (dont 3 procurations)

- **DESIGNE** les élus municipaux suivants pour représenter la commune au Comité de Jumelage :
 - Béatrice BOURDÉ
 - Céline LABBÉ
 - François BOUAN
 - Mathilde IZARN
 - Patrick BARRAUX
 - Pascal FANOUILLE
 - Magali HAUTIERE
 - Aristide GAULTIER

NON VU EN CONSEIL MUNICIPAL

- **DESIGNE**, les trois membres de droit du conseil d'administration :
 - François BOUAN
 - Pascale FANOUILLE
 - Céline LABBÉ

- **DESIGNE** Monsieur François BOUAN conseiller municipal délégué.

16 - DESIGNATION DELEGUES - SYNDICAT MIXTE ARGUENON MARITIME

Le Maire informe les conseillers municipaux que la commune de Plancoët étant adhérente au Syndicat Mixte ARGUENON-MARITIME, il convient de procéder à la désignation de deux délégués : un titulaire et un suppléant.

Il indique que Monsieur MESLAY est désigné par le Conseil Général pour le représenter dans ce Syndicat et propose les candidatures de :

- Titulaire : Monsieur Pascal FANOUILLE
- Suppléant : Monsieur Thierry GESRET

pour représenter la commune.

Il rappelle que les désignations se font à bulletins secrets, sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas y procéder et propose aux conseillers de composer les commissions par vote à mains levées.

- Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder par vote à mains levées pour la composition des commissions ci-dessous .
- **Le conseil municipal décide**,
 - par 19 voix « pour » (dont 1 procuration)
 - et 4 abstentions (M. Hautière, A. Gaultier et V. Le Dissez et P. Meslay par procuration)

de désigner les délégués suivants :

- Titulaire : Monsieur Pascal FANOUILLERE
- Suppléant : Monsieur Thierry GESRET

17 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Délégation du Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 - 15^e alinéa

Monsieur le Maire rend compte des déclarations d'intention d'aliéner suivantes

Propriétaires	RENIER Simone – MUYARD Brigitte – MUYARD Jean-Yves – MUYARD Martine – MUYARD Philippe - 24, rue de Dinan – 22130 PLANCOET
<i>Désignation</i>	Terrain non bâti
<i>Adresse /cadastre</i>	11, rue de Dinan Parcelle ZD 232 – 588 m ² - Parcelle ZD 233 – 588 m ²
<i>Acquéreur</i>	SAMSON Matthieu Le Tertre – 22130 PLANCOET
Décision proposée	<i>La commune n'exerce pas son droit de préemption</i>

Propriétaires	COUESLAN René 53, rue Olivier de Serres – 83130 LA GARDE
<i>Désignation</i>	Bâti sur terrain propre
<i>Adresse /cadastre</i>	2, rue Pasteur – 22130 Plancoët AD – 257 – avenue de Sassay – 0 ha 06 a 45 ca
<i>Acquéreur</i>	Monsieur Thierry ECOMARD 4, allée des Tertres – 35800 SAINT BRIAC SUR MER
Décision	<i>La commune n'exerce pas son droit de préemption</i>

Propriétaires	SCI NAZARETH - Monsieur Marcel HAMON ZA de Nazareth – 5, allée du Bois Rolland - 22130 PLANCOET
<i>Désignation</i>	Bâti sur terrain propre
<i>Adresse /cadastre</i>	5, allée du Bois Rolland – 22130 PLANCOET ZL 69 – 13 a 68 ca
<i>Acquéreur</i>	ASSOCIATION INSTITUT DE GESTION ET D'AUDIT DES METIERS 14 bis rue des Jardins – 22400 LAMBALLE
Décision	<i>La commune n'exerce pas son droit de préemption</i>

Propriétaires	Monsieur et Madame BILLANT Patrick 6 passage du Clos Perdriel – 35800 DINARD
<i>Désignation</i>	Bâti sur terrain propre
<i>Adresse /cadastre</i>	6, rue de l'Eglise – 22130 PLANCOET AB 112 – 101 m ²
<i>Acquéreur</i>	Monsieur et Madame Pierre DESCHAMPS 9, rue de Brest – 22100 DINAN
Décision	<i>La commune n'exerce pas son droit de préemption</i>

18 – QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS

◆ **FETE DE LA MUSIQUE**

Monsieur ROCCA informe les conseillers des propositions de la commission animation pour l'organisation de la fête de la musique :

- Ecole de musique intercommunale avec un groupe de musiques actuelles
 - Concert de la chorale
- A la salle des fêtes
- En début de soirée, le groupe de musiques actuelles prolongera son intervention avec un groupe de danses bretonnes
 - Puis fest-noz avec deux groupes
 - Devant le bar du Cheval Blanc, musiques du monde
 - Rue du Pont, chansons françaises et folk song
 - Sur les quais et au niveau giratoire de la source, également des groupes

Monsieur le maire précise que l'association prenait habituellement l'organisation de cette fête en charge. Des démissions dans le bureau de cette association sont intervenues et il est urgent d'organiser cette fête. Un nouveau Président vient d'être élu, Monsieur Josseaux ; il sera contacté très rapidement.

◆ **COMITE DE JUMELAGE**

Compte tenu de la démission du Président du Comité de Jumelage, Madame Hautière souhaite savoir à qui revient la charge de convoquer le conseil d'administration.

Monsieur Barraux propose de s'en occuper.

- ◆ Madame Legoff souhaite savoir si un pèse-lettres a été mis en place sur la commune suite au déménagement des services postaux depuis les inondations.

Madame Le Fiblec fait savoir que ce service est rendu à la Maison de la Presse.

La séance est levée à 20 h 45